



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 03/03

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt trois
	le 9 mars à 19 heures
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents : 21	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
votants : 27	sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
	Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 mars 2023
pour : 27	PRESENTS :
contre : 0	Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,
abstention : 0	DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, SOMA Jacques,
	MARCHAND Charlene, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI
	Corinne, NAUDIN Nathalie, MARTIN Gilles, CRETELLO Karine,
	DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, TRAPANI Virginie, POZZI
	Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

M. TABONE Paul donne procuration à M. FABRE Claude.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à M. POLLUS Alfred.
M. CORNU Jérôme donne procuration Mme ROYER Carole.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : PRE-ADHESION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE

Vu La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (définition française de la coopération centralisée) ;

Vu la loi du 25 janvier 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements (art. L1115-1) ;

La Commune de Saint-Zacharie exprime sa volonté de recherche d'un jumelage avec une ville en Italie au regard de l'ensemble de son patrimoine communal.

Elle a recherché des communes ayant des similitudes en termes de nombres d'habitants et un contexte patrimonial permettant de prendre en compte les enjeux de culture, d'environnement, de paix, ... afin de permettre aux citoyens des deux pays de tisser de forts liens d'amitié et de solidarité, de développer des échanges d'expériences, de permettre aux jeunes une mobilité indispensable pour leur cursus.

La Commune de Saint-Zacharie, afin de conduire au mieux ce jumelage, soumet au Conseil Municipal l'adhésion à l'A.F.C.C.R.E. (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe). Ladite association intervenant en appui, au service de ses collectivités locales et régionales adhérentes, dans toutes leurs démarches, recherches d'informations ou événements à vocation et à dimension européenne. .../...

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le

Bercer
Levrault

ID : 083-218301208-20230309-0303-DE

La cotisation comprend un forfait annuel de 312 € et une participation de 0,039 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'adhésion à l'Association A.F.C.C.R.E.
- De prendre en charge la cotisation annuelle correspondante, soit 549,90 €.
- D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'inscrire la dépense au Budget de l'exercice 2023.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE